

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-130 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 1^{er} juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Villebois, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 24 juin 2024 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Alexandra COCHET (née PLATTET), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Aurélie PETIT), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (par Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Lionel CHAPPELLAZ (par Alexandra COCHET), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

Etaient excusés : Liliane FALCON, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Gaël ALLAIN.

Objet : Schéma de Développement Touristique – Présentation du plan d'actions

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 20 juin 2024 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain avait adopté en 2017 un Schéma de Développement Touristique suite à sa nouvelle prise de compétence. Ce projet de territoire défini pour 5 ans était arrivé à son terme.

Le cabinet MDP consulting a été mandaté en juillet 2023 pour nous accompagner dans l'évaluation du précédent Schéma puis la définition d'un nouveau programme de développement touristique des 5 ans à venir.

Le pilotage de l'opération est assuré par la communauté de communes avec l'appui de l'Office de Tourisme. Les partenaires institutionnels sont associés au Comité de Pilotage (Aintourisme, le Département de l'Ain, Auvergne Rhône-Alpes Tourisme et la Région Auvergne Rhône-Alpes).

Après une phase de diagnostic réunissant l'ensemble des acteurs touristiques du territoire, une stratégie est définie puis déclinée en opérations.

.../...

Le programme opérationnel est décliné selon les axes suivants :

- Axe 1 - Renforcer la gouvernance et l'organisation
- Axe 2 - Construire et développer l'offre d'activités et conforter le cadre de vie des habitants
- Axe 3 - Organiser, structurer, professionnaliser l'offre et les acteurs
- Axe 4 - Rendre plus visible : promotion et communication.

La présentation du projet est jointe en annexe pour plus de détails.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le projet touristique de territoire.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à la mise en œuvre du plan d'actions nouvellement défini pour les 5 ans à venir.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juillet 2024
Publiée le 05 JUL. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

